OVADE valorise vos déchets

L'usine de Viriat fête ses deux ans

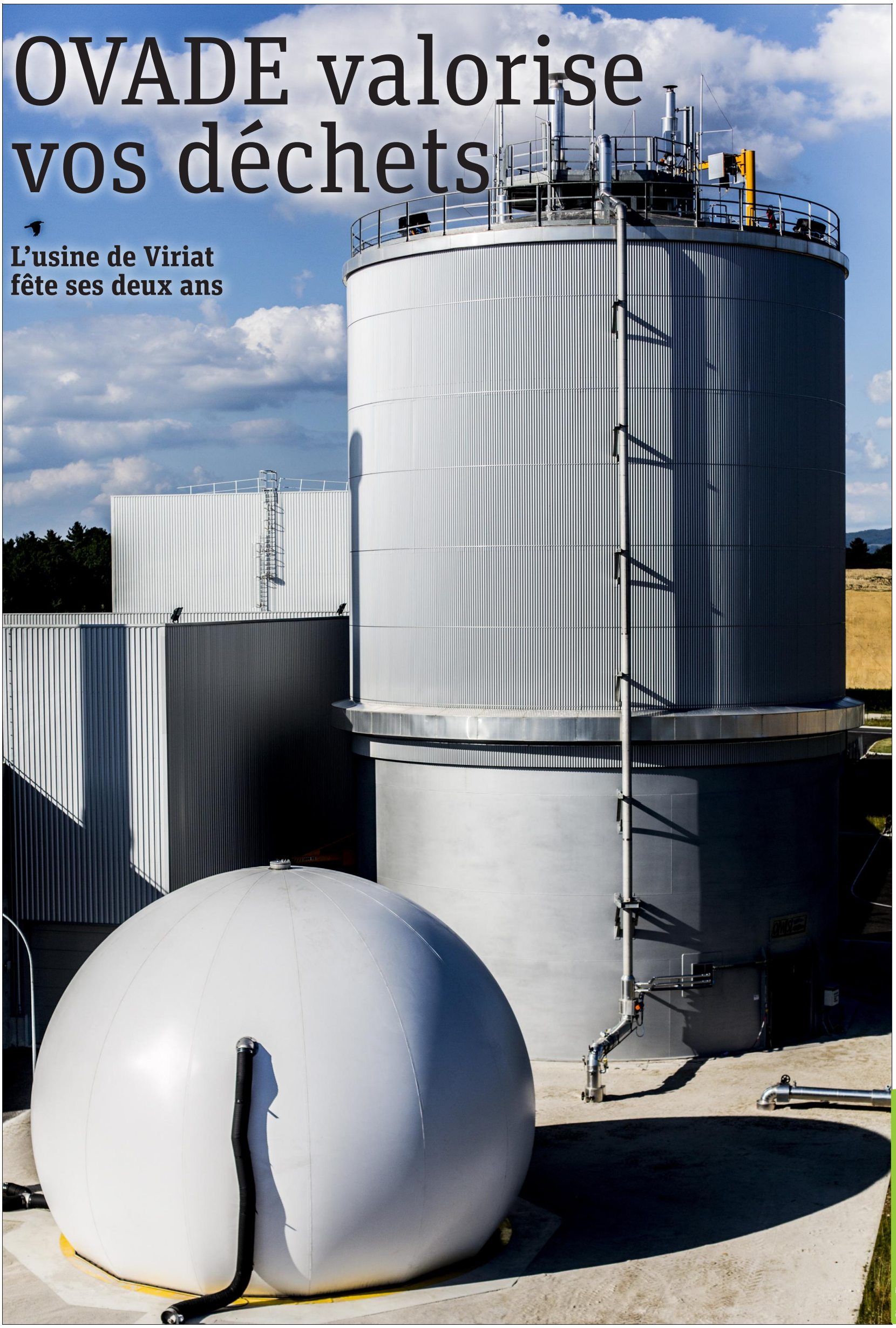

Photo Tiru

Usine OVADE : deux ans déjà !

Inaugurée en 2016, l'usine OVADE permet de valoriser une partie des déchets ménagers pour réduire l'enfouissement... Et préserver l'environnement.

L'usine OVADE valorise les déchets des 335 000 habitants du territoire. Photo Tiru

Le 24 juin 2016, un soleil radieux brille au-dessus du site de La Tienne. Sous l'œil attentif de 300 convives, l'usine OVADE vient d'être inaugurée. Cette journée voit l'aboutissement d'un long projet, amorcé par le syndicat intercommunal de traitement des déchets ménagers – Organom – peu après sa naissance en 2002. La création d'OVADE n'a pas été sans rebondissements ! Avant de naître sous sa forme actuelle, une usine de tri- méthanisation-compostage d'une capacité de 66 000 tonnes de déchets par an, le projet a été revu et corrigé.

Du compost pour les agriculteurs

L'usine OVADE avait un objectif : valoriser une partie des ordures ménagères afin de réduire l'enfouissement. Préservant ainsi le site de La Tienne, dont la saturation était proche.

OVADE est exploitée par l'entreprise Tiru - groupe EDF- spécialiste de la valorisation énergie et matière des déchets, pour le compte d'Organom

Grâce à ses trois étapes de tri mécano-biologique/méthanisation/compostage, OVADE récupère la matière organique des déchets ménagers des 335 000 habitants du territoire (194 communes). Elle les transforme ensuite en biogaz, qui est source d'énergie, et produit ainsi en électricité l'équivalent de la consommation annuelle de 5 000 foyers (hors chauffage). Elle les transforme également en compost, vendu aux agriculteurs locaux. Les déchets sont métamorphosés, valorisés !

OVADE, symbole d'un nécessaire changement

Après deux années de fonctionnement, l'usine OVADE s'impose comme un bel outil pour valoriser une partie des déchets ménagers. Mais, plus que tout, ce sont les comportements des usagers qui doivent changer. Parce que le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas, il faut modifier ses habitudes de consommation et accorder davantage d'importance au tri (lire page 3). C'est pourquoi, depuis 2009, Organom s'est mobilisé pour la prévention des déchets, en effectuant des campagnes de communication ou en ouvrant les portes d'OVADE (lire page 4). Tout l'enjeu étant de laisser une planète plus propre à nos enfants.

Dates clés

2008
Signature d'un marché pour la conception, la construction et l'exploitation pour 5 ans de l'usine OVADE par Tiru.

2009-10
12 réunions publiques sont organisées pour présenter OVADE.

2013
Démarrage de la construction

04/2015
Début des essais de l'usine, qui tourne à vide avant une montée en charge progressive.

06/2016
Inauguration d'Ovade

Chiffres clés

66 000
Tonnes d'ordures ménagères sont traitées chaque année

50%
De ces déchets sont valorisés

9.3
millions de kWh d'électricité produite, soit la consommation de 5000 foyers (hors chauffage)

1500
Tonnes de déchets ferreux récupérées chaque année

20 000
Tonnes de compost vendues aux agriculteurs alentours.

Comment fonctionne OVADE?

Comment passe-t-on d'un déchet jeté dans la poubelle de sa cuisine à du compost ? Quelles sont les étapes de cette transformation ? Bienvenue dans les coulisses de l'usine OVADE !

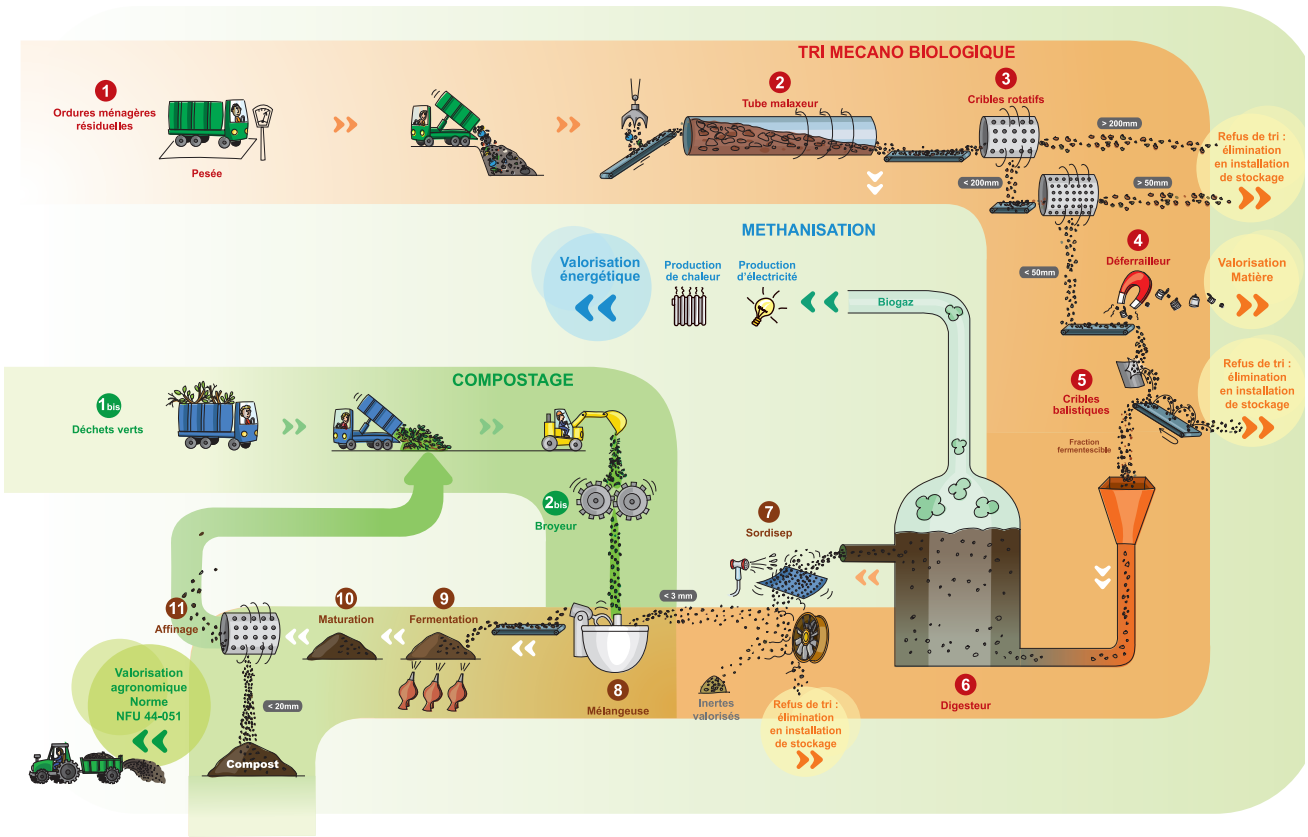

Trier, c'est bon pour la planète !

Pour préserver la planète, il est indispensable d'être vigilant et de trier correctement trois types de déchets. On fait le point.

Au moment d'ouvrir votre poubelle, questionnez-vous : ce déchet va-t-il bien au bon endroit ? Certains sont à proscrire totalement ! Le verre, les déchets chimiques et le textile n'y ont pas leur place.

Le verre
OVADE n'est pas adaptée pour recevoir du verre : cette matière abrasive risque d'endommager ses équipements lors du tri puis sera dirigée vers l'enfouissement. Alors que, bien trié, il est 100% recyclable et à l'infini .
Bouteilles, pots, bocaux, flacons de verre doivent être déposés dans les colonnes de tri de verre. Tandis que la vaisselle, le vitrage et les ampoules ont leur place à la déchèterie.

Les déchets nocifs
Produit de bricolage, de jardinage, d'entretien, produit pour les voitures, les piscines, les cheminées ou le barbecue… Ouste ! Tous ces produits qui contiennent des substances chimiques (solvants, diluants et cie) sont dangereux pour votre santé et pour l'environnement. Ils doivent donc être pris en charge en déchèterie. Sachez que les pharmacies récupèrent les médicaments et de nombreux supermarchés en font autant pour les piles ou les cartouches. Mais une question s'impose : et si nous remplacions certains de ces produits par d'autres, plus naturels ? Le bicarbonate ou le vinaigre blanc de nos grand-mères sont efficaces… et non polluants.

Les textiles
Chaque année, plus de 4kg de textiles par personne finissent à la poubelle. OVADE n'étant pas conçu pour les accueillir, ils partent dans les casiers d'enfouissement… alors qu'ils sont valorisables. En les déposant dans un bac Tremplin ou Relais, vos habits servent à fabriquer de nouveaux vêtements, des panneaux isolants ou des chiffons. Vos habits sont en bon état ? Faites-en don : optez pour Emmaüs ou une ressourcerie comme La Retap' (dans certaines déchèteries autour de Bourg-en-Bresse). Cette dernière remet les vêtements en état et les vend. Donnez une seconde vie à vos habits !

Trier correctement ses déchets est essentiel pour qu'ils soient valorisés au maximum. Photo M.A

REPÈRE

« Qu'est-ce qu'Organom ? »

Organom est un syndicat intercommunal de traitement et de valorisation des déchets ménagers. Créé en 2002, il regroupe neuf intercommunalités, soit 194 communes. Organom couvre un bassin de vie de 335 000 habitants.

Pourquoi ce nom ?
Il s'agit d'une contraction d'« organisation pour les ordures ménagères ».

Quelles sont ses missions ?
La mission d'Organom est de traiter les déchets ménagers des habitants de son territoire. Pour préserver le site de traitement des déchets de La Tienne (sur les communes de Viriat et Bourg-en-Bresse), le syndicat s'est équipé d'une usine de tri-méthanisation-compostage : OVADE. Depuis 2009, Organom mène une mission de prévention sur la production des déchets. Il conduit donc différentes actions visant à réduire la quantité et la toxicité des déchets produits.

Un programme pour réduire drastiquement les déchets

Passer sous la barre des 500 kg de déchets produits par habitant et par an d'ici 2020, voilà l'objectif affiché par Organom ! En janvier dernier, le syndicat intercommunal a lancé avec l'Ademe (agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) un contrat d'objectifs pour la réduction des déchets et le développement de l'économie circulaire (CODEC).
Avec ce programme, Organom souhaite déployer les actions déjà lancées sur son territoire, et développer l'économie circulaire en impliquant un maximum d'acteurs locaux. Le CODEC affiche pour les trois ans à venir trois objectifs : réduire la quantité de déchets sur le territoire de 6% par rapport à 2016, les valoriser à hauteur de 78% et engager 20 acteurs économiques locaux dans la démarche.

L'économie circulaire, ciment du CODEC

Le terme d'économie circulaire décrit un modèle économique dont l'objectif est de produire des biens et service de manière durable (limitation de la consommation, du gaspillage et de la production de déchets).
Elle repose ici sur 12 piliers, parmi lesquels le développement de nouvelles filières de valorisation dans les déchèteries (gravats, encombrants…), celui du réseau de ressourceries, ou encore l'introduction de clauses environnementales dans les marchés publics pour encourager l'éco-exemplarité des collectivités. Une trentaine d'actions vont en découler dans les mois à venir : elles impacteront la vie des habitants de différentes façons (davantage de points de collecte de déchets, sensibilisation…), l'objectif étant que tous s'emparent de ces objectifs de réduction et de valorisation des déchets.

Des entreprises impliquées

La particularité du CODEC est d'engager les entreprises du territoire, de créer des synergies entre elles avec l'appui des chambres consulaires, des fédérations et des associations. Tout l'enjeu sera donc d'amorcer une dynamique vertueuse sur le territoire.
Ce programme s'inscrit dans un contexte général : il est encadré par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte et localement, le département de l'Ain est engagé depuis 2015 dans une démarche de territoire « zéro déchet zéro gaspillage ». Ce CODEC est donc un pas de plus… pour devenir un territoire encore plus exemplaire !

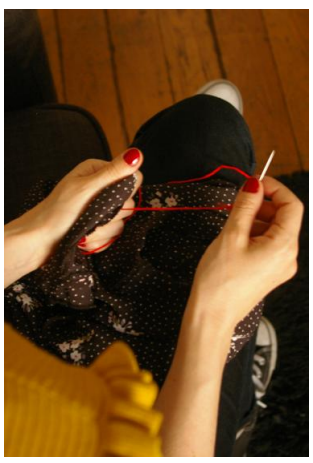

Réparer plutôt que jeter est un principe de l'économie circulaire pour prolonger la vie des objets. Photos M.A

Organom sensibilise les éco-citoyens de demain

Les visites guidées d'Organom sur le site de La Tienne ont accueilli 934 curieux en 2017, venus découvrir le centre d'enfouissement et l'usine OVADE.

Le site de La Tienne accueille de nombreux visiteurs, parmi lesquels beaucoup de scolaires. Photo Organom

Le tri et la réduction des déchets sont l'affaire de tous ! C'est en tout cas le message qu'Organom souhaite faire passer. Car pour donner du sens au geste de tri, rien de tel que de suivre le cheminement du déchet et de comprendre ce qu'il devient une fois jeté à la poubelle.
Alors, pour sensibiliser le public et lui faire découvrir le fonctionnement d'une usine de méthanisation des déchets, Organom accueille des groupes de visiteurs du mardi au vendredi. L'enjeu ? Faire découvrir au public l'envers du décor… Et par là même le convaincre de mieux trier une fois chez soi ! Ainsi, en 2017, 934 personnes ont découvert les installations du syndicat. Au programme de la visite, la découverte de l'organisation du site d'enfouissement des déchets et de l'usine de méthanisation OVADE.

Des outils pédagogiques et ludiques

Entreprise, association ou commune, enfant, adulte ou étudiant, la gestion des déchets concerne tous les citoyens. Organom s'adapte donc à tous ses visiteurs. Avec le recrutement de deux volontaires en service civique, le syndicat a souhaité accueillir davantage de scolaires : jusqu'à 54 peuvent être reçus simultanément. Le grand public est aussi accueilli pour des visites chaque premier samedi du mois. Mais ces thématiques peuvent paraître complexes à expliquer à des enfants. C'est pourquoi Organom a développé différents outils pédagogiques permettant une approche ludique de ces sujets. Ainsi, le tri des déchets est abordé sous forme de jeu et plusieurs films ponctuent la visite. Enfin, un quizz interactif permet de tester ses connaissances sur le tri et la réduction des déchets. Autant d'outils qui permettent de sensibiliser les éco-citoyens de demain aux bons gestes… Pour qu'ils les transmettent autour d'eux !

> Site de La Tienne, 216, chemin de la Serpoyère, Bourg-en-Bresse. Visites d'1h30, du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h. Gratuit. À partir de 8 ans (conseillé). Infos et réservations au 04 74 45 35 51 s.marques@organom.fr

ÉVÈNEMENT

OVADE ouvre ses portes

Le samedi 23 juin, Organom ouvre les portes de l'usine OVADE de tri-méthanisation-compostage. Au programme de cette journée, des visites guidées pour faire découvrir au public le fonctionnement de l'usine. Pour l'occasion, des partenaires tiendront des stands d'information. Tiru (groupe EDF), qui exploite l'usine, la fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (Frapna), la communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse ou encore l'agence locale de l'énergie et du climat de l'Ain seront notamment présents. Des animations, par exemple autour du gaspillage alimentaire, sont prévues.

Le 23 juin de 9h à 12h et de 14h à 17h. Départ d'une visite chaque heure. Réservation conseillée au 04 74 45 35 51 ou par mail s.marques@organom.fr

ENVIRONNEMENT

Les riverains de La Tienne ont du nez

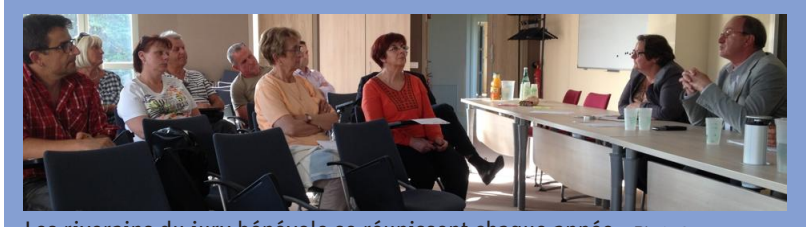

Les riverains du jury bénévole se réunissent chaque année. Photo Organom

Depuis 2010, Organom met à contribution les riverains du site de La Tienne, à Viriat et Bourg-en-Bresse. En effet, pour s'assurer du confort olfactif des personnes vivant près du site et pour respecter sa politique environnementale, le syndicat intercommunal a mis en place un « observatoire des odeurs ».
Un jury de 30 bénévoles a été formé à reconnaître les odeurs en 2012 et en 2016 par un cabinet spécialisé. Ainsi, les volontaires ont pu suivre des ateliers pour affûter leur odorat. L'objectif ? Que les riverains puissent reconnaître les odeurs pour les signaler, afin d'identifier leur origine et qu'Organom prenne, quand c'est possible, des mesures d'amélioration. Depuis la mise en service de l'usine OVADE en 2016, moitié moins de déchets ménagers sont enfouis. Les odeurs émanant du site de La Tienne ont donc déjà considérablement diminué ! Soucieux de toujours améliorer le confort des riverains, Organom recueille régulièrement l'avis du jury de son observatoire, via le relevé d'observations spontanées, planifiées et une réunion annuelle. En mars 2018, le jury bénévole a ainsi souligné la diminution des nuisances olfactives. Une ligne de conduite qu'Organom compte bien continuer à suivre !

TRAITEMENT

Organom valorise au maximum les déchets accueillis

Le site de La Tienne se situe sur les communes de Viriat et Bourg-en-Bresse. Photo Tiru

Implanté sur les communes de Viriat et de Bourg-en-Bresse, le site de La Tienne occupe plus de 80 hectares. Exploité depuis 1984, il accueille les déchets ménagers et une partie des déchets des entreprises du territoire. L'objectif d'Organom est de réduire au maximum l'enfouissement des déchets sur le site. L'usine de valorisation OVADE, mise en service en 2016, a permis de diviser par deux la quantité de déchets ménagers enfouis. La Tienne dispose également de plateformes de compostage des déchets verts, de broyage de bois (palettes) et d'une plateforme de transit avant valorisation du plâtre et du PVC.
Les autres déchets non dangereux (refus d'OVADE, déchets d'activité économique) sont enfouis dans des casiers étanches. Le biogaz produit par la fermentation de ces déchets est capté pour être valorisé. En effet, trois moteurs couplés à un alternateur permettent de brûler ce biogaz pour produire du courant électrique. C'est ainsi que l'année passée, 5 483 000 kWh d'électricité ont été générés par les casiers de stockage, soit l'équivalent de la consommation annuelle de 2000 foyers, hors chauffage.

Contact Editions déléguées Dorothée de Boudemange - Tél : 06 81 17 29 10 - dorothee.deboudemange@leprogres.fr